

AGAD.  
LUGD. EPI. PUBL.

M<sup>me</sup> Mon tres-honore<sup>e</sup> Seigneur,

Ceste verte dont vostre lettre parle n'est cousine, comme  
les filles orphelines vous appartiennent, c'est asse. de nom seulement.  
A raison de quoy rai parle un peu librement avec elle, mettant en  
avant vostre bonne affection, charitable subvention vers ces  
miserables abandonnées, dignes de compassion et d'assistance, et prin-  
cipalement des proches parentz, voire d'elle, comme on estant grande-  
tante. et qu'on ne doroit point implorer le bras politique pour  
chasser le sujet de charité moins encore dépliquer par telles  
lettres. A tout cela, elle n'a respondu, qu'elle estoit malade. Lors  
que la femme Bourgeoise vint en cette ville avec l'enfant, et qu'elle  
fust surprise par l'autre soudaine venue sans en estre advertie, qu'elle  
à tasche, de la servoyen par douces paroles, par lesquelles la susdite  
femme ne se laissa persuader, tellement qu'elle estoit venue à cet  
autre extrémité, lors qu'elle fist des menaces de laisser l'enfant a  
sa porte qu'il y a des tantes plus prochaines qu'elles. qu'elle n'a point  
témoigné au baptême pour la dite fille. qu'on s'est servi de son  
nom contre sa volonté. qu'elle n'a jamais consenti à cela. qu'elle  
est en rage pour chercher repos, sans se vouloir mesler de la  
nourriture des jeans enfans. qu'il y a plusieurs autres sujets de la  
même nature et du mesmo rang, dont elle se doit dispenser aussi.  
qu'une sensible perte des biens Lui est causée par leur grand'mere.  
Telles et semblables raisons ont estoqué ditelle, cette lettre  
qu'elle vous a envoyee, écrite trop châudemment, et comme je juge  
d'une plume imprudente, laquelle cependant elle n'a point nommee.  
Vous priant cependant ces excuses en bonne-part. quia modum  
invito non fit beneficium. ita invitus non dat beneficium. et sans  
doute vous avez pratiques souventfois en vostre vie ce proverbe  
royal: Regium est audire male; cum feceris bene. Lai ~~et~~ experimenter  
aussi souventfois semblables fascheries. qui ne nous doivent point destou-  
rer de nostre courroie. Et nous ne devons jamais nous lassier de bich-  
faisant. car nous moissonnerons en son temps. Et la vertu est tant  
plus exaltante quant elle pénètre à travers de ces noirs obstacles.  
Ceux de nostre robe presquent souuent la charité, mais pratiquent  
a contresens le dire de st. Paul, ne devoir rien à personne, si non que  
vous aimiez l'un l'autre: est une dette laquelle ils ne paient point.

Hug. 37.

M<sup>r</sup>. Kalthof n'a point encore mis à l'espérance sa machine. tout le monde en doute, mais Lui seul s'en assurera. Et je vous osé bien assurer qu'il tiendra sa promesse.

je vous remercie aussi affectueusement de votre don d'ambre, que sans doute doibt être véritable. Parce que vous possédez un monde, vous appeller fations, ce qui est particulier au mon petit cabinet, sur lequel iai composé neantmoins ces vers:

Omnia quae tellus venis abscondidit imis,  
Oceanusq; tegit, capsula nostra tenet.  
Quæcumque nature virtus sit nostra voluptas,  
Viribus & tantis maxima, nosse Dñm.

Si les deux premiers sont superlatifs, les autres deux pour le moins sont très-véritables. Cependant en amassant de omnibus aliquid, je trouve le dire du grand Poète manile l. q. en sa préface magnifique très-vray: Pauperiorq; bonis quisque est, quo plura requirit.

Net quod habet numerat: tantum quod non habet, optat etc  
Tout ceci nous doibt es veiller pour concher des biens célestes. car si nous trouvons tant des richesses en ce petit point, que force du ciel qui est immense, vnu de l'éternité! Je ne veux pas faire le philosophie ni le théologien devant colui qui a l'ame tant merleue et illuminée? ce n'est un grand honneur d'avoir vnu de plus vnu tant excellente lumineuse. Principibus placuisse vnu non ultima lais est. si ce placuisse y est, ie plairay à moi me mo. mais selon le dire d'un excellent poe, stulto placet, qui sibi placet. Je finiray, a fin de ne vous lasser point, adoustant seulement que ie demanderay toute ma vie d'affection grande et sincere.

Monsieur

Vostre très-obligé et très-  
obéissant serviteur  
A. Colvius.

De Dordrecht  
le 31. de Mars  
1649



